

## SERVICE DES RÉSIDENCES

### Renseignements généraux – Résidences appartements

---

Bureau du concierge :	819 764-5551 (boîte vocale)
Réception de la résidence des étudiantes :	819 764-6788, poste 5250
Bureau de l'adjointe administrative aux résidences :	819 764-6788, poste 5201

En cas **d'urgence en soirée et les fins de semaine**, vous pouvez contacter :

- le surveillant des résidences appartements, au **819 279-7267**

**OU**

- l'agent de sécurité du Cégep, au **819 762-0931, poste 1414** ou, en cas **d'urgence** (accident, maladie ou incendie), le **911**.

#### Conciergerie de résidence

Le bureau du concierge est situé au sous-sol du bloc « 737 » (A). Le concierge est présent de 8 h à 17 h les jours de la semaine. Vous pouvez le rejoindre par téléphone ou laisser le message à son bureau. Prière de l'aviser de tous les bris ou défauts reliés au Service des résidences.

#### Règlements de l'immeuble

Les règlements de l'immeuble s'appliquent à toutes les locations et ils sont inclus dans votre bail. Pour consultation : <http://www.cegepat.qc.ca/residences-sur-le-campus-de-rouyn-noranda>

#### Vérification des lieux

Lorsque le locataire prend possession de la chambre, il doit compléter le formulaire de vérification de la chambre et de l'appartement. Il doit rapporter le formulaire complété au concierge de la résidence dans les **cinq jours** suivant la prise de possession de la chambre.

#### Clés

Chaque locataire reçoit une clé de la porte de l'appartement et une clé pour la chambre. En cas de perte, il vous en coûtera 5 \$ pour chacune d'elle.

#### Portes des corridors

Ces portes se referment automatiquement pour votre confort et sécurité. Afin de conserver la chaleur et également d'éloigner les visiteurs indésirables, **prière de les tenir fermées en tout temps**.

#### Entretien

Chaque résident est responsable de l'entretien de sa chambre et de l'appartement en général (salon, cuisine et salle de bains). Le concierge voit à l'entretien des corridors, des escaliers et des salles de lavage.

Chaque édifice est pourvu d'un aspirateur central dont la prise de boyau est située au centre de l'appartement. Le boyau et la brosse sont remisés dans la salle de lavage – *prière de les retourner à cet endroit immédiatement après chaque usage*. Cet appareil est conçu pour le nettoyage à sec seulement et ne doit pas aspirer l'eau ni aucun autre liquide.

### **Électricité et eau chaude**

L'électricité et l'eau chaude sont incluses dans votre location. Nous vous demandons donc d'en utiliser avec discernement.

### **Téléphone**

Une ligne téléphonique est installée dans chaque appartement. Pour l'installation de l'appareil téléphonique, veuillez contacter **Télébec** au **1 888 835-3232**. Vous devrez défrayer les coûts d'installation et de location.

### **Câble et Internet**

Chaque chambre est munie d'une connexion Internet et du câble (service de base). Pour avoir davantage d'informations sur ces services, vous pouvez vous adresser à la réception de la résidence.

### **Courrier**

Le facteur dépose le courrier dans la boîte aux lettres située à l'entrée principale de l'immeuble. Une clé pour chaque appartement est remise à l'occupant de la chambre no 1 qui la met à la disposition de chacun. En cas de perte, il en coûtera 5 \$ pour la remplacer.

### **Buanderie**

Des laveuses et des sècheuses (\$) sont disponibles au premier étage de chaque édifice.

### **Détecteur de fumée, extincteur, procédure d'évacuation**

Chaque logement est doté d'un détecteur de fumée indépendant. Le personnel des résidences fera l'inspection pour le bon fonctionnement **deux fois** par année. La première vérification se fait au courant de l'été et la deuxième, à la période des Fêtes. De plus, la direction se réserve le droit de faire d'autres vérifications avec préavis de 24 h. Des extincteurs sont également disponibles dans les édifices.

Chaque logement possède une affiche explicative en cas d'évacuation. Cette affiche est située près de la porte d'entrée du logement. Il est important de prendre connaissance de cette information, de respecter les consignes et de laisser cette affiche en place en tout temps.

### **Rebuts et récupération**

Chaque locataire dépose personnellement ses rebuts et sa récupération dans des sacs fermés dans les bacs prévus à cet effet situés à l'extérieur.

### **Entrepôt**

Chaque appartement possède un espace réservé au premier étage. **Tout véhicule motorisé** y est cependant **interdit** (moto, mobylette, etc.).

### **Départ**

Lors de votre départ, vous devez remettre vos clés au bureau de la réception de la résidence des étudiantes ou au concierge des résidences appartements.

**Merci de votre collaboration et bon séjour parmi nous!**

**La direction des résidences**